

**ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR**  
Société anonyme au capital de 14.234.997,50 euros  
Siège social : Spaces Les Halles - 40, rue du Louvre 75001 Paris  
RCS Paris B 602 036 782

## **C O M M U N I Q U E**

### **EXIGENCE D'UN « PASS SANITAIRE » POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUILLET 2021**

Paris, le 13 juillet 2021

#### **INFORMATION IMPORTANTE**

À la suite des nouvelles mesures sanitaires annoncées hier soir par Monsieur le Président de la République française, étendant le « pass sanitaire » à tous les lieux rassemblant plus de 50 personnes à compter du 21 juillet prochain, les actionnaires de la Société sont informés de **l'obligation de présenter un « pass sanitaire » pour assister à l'Assemblée Générale** appelée à se réunir en présentiel le vendredi 23 juillet 2021 à 10 heures au **Centre d'Affaires Paris Trocadéro – 112, avenue Kleber 75016 PARIS (nouveau lieu)**.

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- Une preuve de non-contamination : le résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique de moins de 48 heures ;
- Un certificat de rétablissement : le résultat positif d'un test RT-PCR ou antigénique de plus de 15 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de vaccination : une attestation de vaccination complète c'est-à-dire attestant que son porteur a reçu toutes les doses nécessaires depuis au moins 2 semaines (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ou 4 semaines (Janssen).

Toutes les informations concernant ce dispositif sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

Outre la présentation du « pass sanitaire », les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale devront présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité), ainsi que tous les justificatifs requis par la loi et les règlements en vigueur afin d'établir leur qualité d'actionnaire.

**En l'absence de présentation du « pass sanitaire » et des justificatifs susvisés, les actionnaires se verront refuser strictement l'accès au lieu de tenue de l'Assemblée Générale.**

Compte tenu de ces mesures, il est rappelé que les actionnaires sont encouragés à voter par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée, en utilisant le formulaire prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée du site <http://www.eem-group.com>

**À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar**

***Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (immobilier, papier, casinos) est coté sur le marché Eurolist C NYSE Euronext Paris (ISIN FR0000035719).***

***Electricité et Eaux de Madagascar détient la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuse - SAIP, agissant directement et indirectement via la SNC Paris Croix des Petits Champs, et la SARL Les Vergers, société immobilière ayant la qualité de marchand de biens. Electricité et Eaux de Madagascar détient une participation dans Gascogne qui en fait un des plus importants actionnaires de cette société cotée sur Eurolist C.***